



REGLEMENT DU CONCOURS

« TARTE AU CHOCOLAT CHARTREUSE® »

Modalités de participation

Le présent règlement du « concours Tarte au Chocolat Chartreuse® » a été déposé auprès de Maître David SUBIT, Huissier de Justice au sein de l'Etude Sage et Associés, Société titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice sis 135, avenue de la gare - 74170 LE FAYET.

ARTICLE I : GÉNÉRALITÉS

a. Les Organisateurs

La Mairie de Megève, dont le siège social se situe 1 Place de l'Eglise 74120 Megève organise ce concours dans le cadre du Festival Toquicimes qui se tiendra à Megève **du vendredi 18 au dimanche 20 octobre 2024**. Il a été imaginé en collaboration avec l'association Relais Desserts.

b. Les Candidats

Le concours est ouvert à tous les pâtisseries professionnels, qu'ils exercent au sein de boutiques, de restaurants ou d'écoles de formation.

Un candidat ayant gagné le concours sur une édition ne peut pas se représenter l'année suivante.

c. Le Concours

Le « Concours Tarte au Chocolat Chartreuse® » se déroulera en plusieurs phases :

La pré-sélection s'effectue sur dossier et de manière anonyme. Les chefs souhaitant s'inscrire sont invités à télécharger le dossier d'inscription sur le site www.relais-desset.net et à le renvoyer dûment complété à notre huissier : sageetassocies.lf@huissier-justice.fr **avant le jeudi 19 septembre 2024**.

Lors de l'envoi de votre candidature par mail, veuillez faire attention de respecter la taille de vos fichiers et ne pas excéder 10 mégas.

L'huissier de justice s'engage à adresser au candidat un accusé réception de son dossier dans les 48 heures de la réception de son envoi électronique. Le candidat veille à contacter l'Etude au 04.50.93.61.42 dans l'hypothèse où il n'aurait pas reçu l'accusé réception dans le délai susvisé.

L'huissier transmettra de manière anonyme les dossiers au jury de pré-sélection présidé par Pierre Hermé le **mardi 24 septembre 2024**.



La liste des 12 candidats pré-sélectionnés pour participer à la finale à Megève sera communiquée le mercredi 25 septembre sur le site www.relais-desset.net

L'identité des participants sera alors dévoilée et l'anonymat sera levé pour la finale.

La finale des 12 candidats retenus aura lieu lors de la 7ème édition de l'évènement Toquicimes organisé à Megève (74120) et qui s'y tiendra **du vendredi 18 au dimanche 20 octobre 2024**.

Chaque lauréat se présentera à la finale le **vendredi 18 octobre 2024** à partir de 15h à Megève avec ses deux tartes de 8 personnes. Chacun devra être en mesure de détailler la composition de sa création devant les membres du jury.

Le vainqueur sera annoncé directement à la suite de la finale, pendant l'évènement Toquicimes. Un mail sera envoyé par la suite à l'ensemble des candidats pour annoncer le gagnant de la 2ème édition du « Concours Tarte au Chocolat Chartreuse® »

d. Constitution des membres du Jury et dispositions particulières

-d.1 - Rôle du Jury

Le jury sera particulièrement attentif aux éléments suivants :

- L'équilibre entre le chocolat noir et la Chartreuse, chaque ingrédient devant se distinguer sans dominer
- La créativité
- Le jeu des textures
- L'appétence
- Et bien entendu le goût

-d.2 - Membres du Jury

Le jury, présidé par Pierre Hermé sera également composé de chefs pâtisseries et cuisiniers de renom et de représentants de la Mairie de Megève.

e. La recette

Les chefs pâtisseries seront évalués sur la création d'une tarte au chocolat noir et à la Chartreuse®.

La tarte devra être parfaitement équilibrée et retranscrire de manière élégante à la fois le goût du chocolat et celui de la Chartreuse®.

Le chocolat utilisé devra être un chocolat noir, entre 64 et 70% de cacao. Le chocolat blanc et le chocolat au lait ne sont pas autorisés.

Le candidat choisira l'utilisation de Chartreuse® verte ou jaune.

Le choix de la pâte ou du biscuit est libre.

La hauteur de la tarte doit être inférieure à 3 cm.

Toute modification de forme et/ou de recette entre la Tarte au Chocolat Chartreuse® retenue lors de l'envoi du dossier de pré-sélection et la finale avec dégustation sera éliminatoire.



ARTICLE II : ETAPES DE SÉLECTION

La pré-sélection sur dossier a pour but de retenir les 12 candidats qui participeront à la finale du « Concours Tarte au Chocolat Chartreuse® » lors de l'évènement Toquicimes qui se déroulera **du vendredi 18 au dimanche 20 octobre 2024**.

Appel à candidature

a. Inscription à l'étape de présélection

La pré-sélection s'effectue sur dossier et de manière anonyme. Les chefs souhaitant s'inscrire sont invités à télécharger le bulletin d'inscription sur le site www.relais-desserts.net/ et à le renvoyer dûment complété à notre huissier : sageetassocies.lf@huissier-justice.fr **avant le jeudi 19 septembre 2024 minuit**.

b. Contenu du dossier de sélection

Le candidat doit veiller au parfait anonymat de son dossier (ex. pas d'entête de papier à lettre, pas de logo, signature...).

Le dossier de présélection doit contenir :

- Le bulletin d'inscription : Nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, email, employeur actuel, résumé du parcours...
- Un bon d'économat
- Le déroulé de la recette
- Le visuel de la tarte

Le dossier de présentation du candidat est libre de forme.

L'absence de l'un de ces documents sera éliminatoire sous le contrôle et la responsabilité des organisateurs. Tout document arrivant après **le jeudi 19 septembre 2024 minuit** ne sera pas accepté.

NB : AUCUNE INDICATION DE LOGO DE MARQUE OU DE REFERENCE A LA MAISON NE DOIT FIGURER. LE NON RESPECT DE CETTE CONSIGNE SERA ELIMINATOIRE. TOUTE DIFFUSION DE PHOTOS DE TARTE CHOCOLAT CHARTREUSE® SUR INTERNET OU SUR LES RESEAUX SOCIAUX EST PROSCRITE ET SERA ELIMINATOIRE.

L'ensemble du dossier de présélection devra être renvoyé à l'adresse suivante avant le **jeudi 19 septembre 2024 minuit** à l'huissier de justice par courrier électronique à : sageetassocies.lf@huissier-justice.fr

c. Sélection des 12 finalistes

Après réception des dossiers, l'huissier transmettra de manière anonyme les dossiers au jury de présélection présidé par Pierre Hermé au plus tard **le mardi 24 septembre minuit**.

Pour anticiper les éventuels désistements, le Jury désignera 3 candidats supplémentaires qui seront sur liste d'attente. Les personnes ne pouvant pas être présentes lors de la finale à Toquicimes seront disqualifiées.

d. Communication des résultats de la sélection

La liste des 12 candidats pré-sélectionnés pour participer à la finale à Megève sera communiquée le **mercredi 25 septembre 2024** sur le site www.relais-dessert.net. L'identité des participants sera alors dévoilée et l'anonymat sera levé pour la finale.

NB : AUCUNE MODIFICATION NE PEUT ETRE APPORTEE ENTRE LA PRE-SELECTION ET LA FINALE.

ARTICLE III : LA FINALE DU « concours Tarte au Chocolat Chartreuse® »

Les 12 candidats retenus sur dossier participeront à la finale qui se tiendra lors de l'évènement Toquicimes le **vendredi 18 octobre 2024**. L'évènement aura lieu aux Halles de Toquicimes.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de filmer le déroulement de la finale.



Les trois meilleures tartes seront récompensées.

ARTICLE IV : REMISE DES PRIX

La liste des Prix reste à définir (en fonction des partenaires et sponsors de l'évènement).

ARTICLES V : PROCLAMATION DES RÉSULTATS

La proclamation des résultats se fera lors de la finale pendant l'évènement Toquicimes le **vendredi 18 octobre 2024**, l'évènement aura lieu à Megève (74120) sous le contrôle d'un huissier de Justice.

La décision du Jury sera sans appel et ne pourra être contestée ni par voie judiciaire ni par voie de presse et d'internet.

ARTICLE VI : L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit de diffusion des recettes, des photos et des films, des plats et des candidats ainsi que les photos et films de membres du Jury qui seront effectués dans le cadre du « concours Tarte au Chocolat Chartreuse® » à des fins de promotion du concours, de l'évènement Toquicimes et de publication des recettes sur les sites et réseaux sociaux de Relais Desserts et Toquicimes.

ARTICLE VII : LA PARTICIPATION AU CONCOURS

La participation au « concours Tarte au Chocolat Chartreuse® » est gratuite et implique l'acceptation entière et sans réserve de ce règlement.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, toutes personnes participantes à ce concours, dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations le concernant auprès de l'organisateur, sur simple demande adressée à Relais Desserts.

Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du présent règlement seront arbitrées en dernier ressort par Relais Desserts.

Les participants reconnaissent accepter les risques inhérents à la pratique de l'activité. Ils endossent la responsabilité de tout dommage causé à eux-mêmes ou à un tiers lors de toute activité liée au concours.

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de modifier, de reporter et/ou d'annuler le présent concours, si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité ne soit engagée.

